

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry OUPLOMB.

Membres en exercice : 14

Date de convocation : 02 février 2024.

Présents :

Mesdames, JOUANNOT Isabelle, MAUREL Liliane,

et

Messieurs BARTHE de MONTMEJAN Gérard, DAVID Didier, DIDIER Stéphane, GILLON Luc, GRUGEON Brice, JORDAN Luc, ROULLET Nicolas, VERKINDERE Yannick.

Pouvoirs :

TOMANOVA Sylvie a donné pouvoir à VERKINDERE Yannick,
CHICH Joël a donné pouvoir à OUPLOMB Thierry.

Excusés :

BARTHE Marie-Juliette

Secrétaire de séance : VERKINDERE Yannick

A l'ordre du jour figuraient les points suivants :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2023 ;
- **Délibération** : Modification de la délibération 2023/40 demande de subvention pour l'installation d'un self à la cantine de l'école primaire ;
- **Délibération** : Achat d'un comptoir pour le commerce multiservice ;
- **Délibération** : Validation du bail du commerce multiservice ;
- Questions diverses.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2023 a été approuvé.

- Nombre d'élus : 14.
- Nombre de présents : 11, nombre de pouvoirs : 2, nombre d'excusé : 1, nombre d'absents 0 :
- Nombre de votants : 13
- 13 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

2/

DÉLIBÉRATION 2024/01

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2023/40 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN SELF À LA CANTINE

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2023/40 DU 14 DÉCEMBRE 2023.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire rectifier la délibération 2023/40 votée lors du conseil municipal du 14 décembre 2023 car il est impératif qu'apparaissent les montants des aides.

Il a été rappelé que les bénéficiaires du service en self sont nombreux et en particulier la réduction du bruit, une amélioration de la fluidité, une réduction du gaspillage alimentaire et une meilleure responsabilisation des enfants aux enjeux du tri des déchets par exemple mais aussi des règles de société.

Le fonctionnement en self permet également de mieux appréhender la loi EGALIM, privilégiant la livraison en vrac et la mise en portion au moment du service.

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de devis réalisée par la commission des affaires scolaire auprès de différentes sociétés (UGAP, TECHNIMAG, RESTAUSHOP...), a permis d'établir un budget préliminaire de 16 896 € HT basé sur l'offre de prix médiane qui nous a été proposée (société Technimag).

Il est donc proposé aux membres du conseil présents de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de l'État (DETR).

Le plan de financement se présentera alors comme suit :

- Subvention du Conseil Départemental 30% : 5068.00€
- Subvention de l'État (DETR) 40% : 6758.00€
- Autofinancement de la commune : 5070.00€

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire et la commission des affaires scolaires à poursuivre toutes les démarches et négociations conduisant à la sélection d'un fournisseur.
 - de solliciter auprès du Conseil Départemental et de l'état (dispositif DETR) une aide financière pour l'acquisition de ce matériel, basée sur le devis de la société Technimag soit 16 896 € HT.
 - de prévoir le crédit nécessaire de dépense qui sera inscrit au budget 2024, au chapitre et article prévus à cet effet.
 - d'autoriser Monsieur le Maire et la commission des affaires scolaires à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
-
- **Nombre d'élus : 14.**
 - **Nombre de présents : 11, nombre de pouvoirs : 2, nombre d'excusé : 1, nombre d'absents 0 :**
 - **Nombre de votants : 13**
 - **13 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.**

COMMUNE DE CORRONSAC (Haute-Garonne)

3/

DÉLIBÉRATION 2024/02

ACHAT D'UN COMPTOIR POUR LE COMMERCE MULTISERVICE

Monsieur le Maire informe les élus que les travaux du commerce multiservice avancent, l'organisation des espaces se précise et il est nécessaire de commander un comptoir, équipement qui restera propriété de la mairie comme convenu avec le futur gérant.

Il est proposé de retenir pour cette fourniture l'entreprise Arts aux Bois, dont l'atelier est basé à Montgiscard, et qui nous a souvent aidé pour la rénovation d'équipements en bois comme les bancs de l'église par exemple. Arts aux Bois propose un comptoir fabriqué sur mesures dans des essences de bois adaptées pour un montant de 3811.01 HT, (soit 4573.21€ TTC), correspondant à ce qui se trouve sur le marché industriel sur catalogue.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'achat du comptoir à l'entreprise Arts aux Bois
 - **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat
- **Nombre d'élus : 14.**
 - **Nombre de présents : 11, nombre de pouvoirs : 2, nombre d'excusé : 1, nombre d'absents 0 :**
 - **Nombre de votants : 13**
 - **13 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.**

4/

DÉLIBÉRATION 2024/03

VALIDATION DU BAIL DU COMMERCE MULTISERVICE

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération 2023/18 votée lors du conseil municipal du 01 juin 2023 validant la sélection du gérant du futur commerce multiservice, en la personne de Monsieur et Madame Szyber-Omer.

Comme il a été convenu lors de la séance du 01 juin 2023 Monsieur le Maire soumet au conseil le bail commercial définitif pour approbation.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire, après avoir pris connaissance des modalités du bail et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve la rédaction du bail

Donne pouvoir à Monsieur le Maire de faire signer le bail aux futurs gérants

- **Nombre d'élus : 14.**
- **Nombre de présents :11, nombre de pouvoirs : 2, nombre d'excusé : 1, nombre d'absents 0 :**
- **Nombre de votants : 13**
- **13 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.**

COMMUNE DE CORRONSAC (Haute-Garonne)

5/ QUESTIONS DIVERSES :

- FCTVA ;
- Date inauguration du commerce multiservice au 25 mai 2024 à 11h30 ;
- Repas des aînés.

Fin de la séance : 19H55

Date du prochain Conseil Municipal : 07 mars 2024 à 19h30

Fait et délibéré à CORRONSAC, le 08 février 2024
Pour extrait certifié conforme,
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de la séance,
VERKINDERE Yannick.



Monsieur Le Maire,
OUPLOMB Thierry.

